

Donnez votre avis sur la proposition de restriction du plomb dans le cadre du tir en extérieur, de la chasse et de la pêche

L'Agence européenne des produits chimiques invite les parties prenantes à transmettre, d'ici au 24 septembre 2021, des informations scientifiques et techniques sur l'utilisation du plomb dans les munitions destinées à la chasse et au tir sportif ainsi qu'à la pêche.

Helsinki, 24 mars 2021 - Cette consultation d'une durée de six mois débute le 24 mars 2021 et prend fin le 24 septembre 2021 (23:59 heure d'Helsinki). Les premiers commentaires pourront être adressés dès le 5 mai 2021 aux comités scientifiques d'évaluation des risques et d'analyse socio-économique de l'ECHA afin de les aider à alimenter les premières discussions sur la proposition, en juin 2021.

Une séance d'information en ligne sur la restriction proposée se tiendra le 15 avril, de 11 h 00 à 13 h 00, heure d'Helsinki. Au cours de cette séance, des experts de l'ECHA expliqueront le contenu des questions spécifiques posées dans le cadre de la consultation et préciseront les modalités de soumission des commentaires. Cette session, qui se tiendra en anglais, est ouverte à quiconque envisage de participer à la consultation.

Le 15 janvier dernier, l'ECHA a présenté sa proposition visant à limiter la présence du plomb dans les munitions destinées au tir en extérieur et dans les articles de pêche, proposition publiée le 3 février 2021.

Informations complémentaires

- [Consultation](#)
- [Séance d'informations en ligne](#)
- [Proposition de restriction](#)
- [Vers un tir en extérieur et une pêche durables — l'ECHA propose des restrictions sur l'utilisation du plomb](#), 3 février 2021
- [Sujet brûlant: plomb dans les chevrotines, les balles de tir et les articles de pêche](#)